



Rapport du comité sur l'enseignement des sujets sensibles

Présentation à la Commission des études



Table des matières

Remerciements	1
Introduction.....	2
1. Mandat et démarche du comité.....	3
2. Portrait des enjeux locaux: résultat des consultations	4
2.1. Qu'est-ce qu'un sujet sensible?	4
2.1.1. Définition	4
2.1.2. Appréhensions liées à l'enseignement des sujets sensibles	7
2.1.3. Conclusion sur la nature et l'expérience des sujets sensibles.....	8
2.2. Le traitement des sujets sensibles en contexte académique.....	8
2.2.1. Le contexte: la mission éducative de notre institution	8
2.2.2. Considérations éthiques et pédagogiques quant au traitement des sujets sensibles..	9
2.3. Besoins exprimés par la communauté par rapport à la question des sujets sensibles.....	13
2.3.1. Souhaits et besoins exprimés par les membres du personnel.....	13
2.3.2. Souhaits et besoins exprimés par les étudiant.es	14
2.3.3. Propositions spécifiques quant aux manières possibles de répondre à ces besoins..	15
2.3.4. Conclusion	16
3. Recommandations du comité	17
1. Un premier geste : une déclaration de principe.....	17
2. Affirmer l'importance d'aborder les sujets sensibles en enseignement supérieur	17
3. Actualiser et diffuser le projet éducatif.....	18
4. Rendre accessibles des services psychosociaux pour l'ensemble des membres de la communauté collégiale et en faire la promotion.....	21
5. Traitement des litiges.....	21
6. Établir une offre et une stratégie de formation	22
7. Favoriser des échanges sains dans la communauté.....	22
8. Miser sur la formation générale.....	23
Conclusion	23
Glossaire	26

“Mes étudiant.es m’ont également appris qu’il est nécessaire de pratiquer la compassion dans ces nouveaux paramètres d’apprentissage. Je n’oublierai jamais quand une étudiante me dit un jour: “Nous suivons vos cours. Nous apprenons à voir le monde d’un point de vue critique, [...]. Et nous ne pouvons plus profiter de la vie”. Je vis pour la première fois qu’il peut y avoir, et qu’il y a en général, un certain niveau de souffrance qui accompagne l’abandon d’anciennes façons de penser, de savoir, avec l’apprentissage de nouvelles approches. Je respecte cette souffrance. Et j’inclus ce facteur quand j’enseigne désormais, c’est-à-dire que j’enseigne le changement de modèles et l’inconfort que cela peut causer”.

bell hooks, Apprendre à transgresser, L’éducation comme pratique de la liberté, 1994¹.

Remerciements

La question de l’enseignement des sujets sensibles peut en elle-même être considérée comme un sujet délicat : l’actualité des dernières années montre combien il inquiète et divise. Cette difficulté s’imposait d’emblée comme l’un des défis liés au mandat de ce comité. L’expérience, pourtant, a été tout à fait positive. Nos travaux de consultation ont en fait révélé, dans l’ensemble du milieu, un réel désir d’échanger, de réfléchir et de trouver des solutions constructives aux défis que les enjeux sociaux actuels imposent à une institution comme la nôtre. Les discussions ont été respectueuses, dynamiques et fécondes, les mémoires soumis étaient réfléchis, constructifs et variés, et la forte participation des étudiant.es au sondage qui leur a été soumis nous a fourni un précieux éclairage sur leurs expériences et leurs perspectives. Cela même constitue peut-être un premier constat : notre milieu en est un où la volonté d’assurer les conditions du meilleur enseignement possible semble largement partagée, où la discussion est possible et où la pluralité des idées parvient à s’exprimer de façon respectueuse. C’est là, sans doute, une richesse sur laquelle nous pourrions fièrement miser, et qu’il importera de cultiver avec soin.

Ainsi, le présent rapport n’aurait pu prendre forme sans la précieuse collaboration de la communauté du Cégep Garneau. Membres du personnel enseignant et non-enseignant comme étudiant.es ont pris la parole lors des activités de discussion et de consultation proposées. Ce sont la richesse et la qualité de cette participation qui alimentent le portrait des enjeux de notre milieu et la réflexion que nous présentons ici. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui y ont participé.

Le comité sur l’enseignement des sujets sensibles

Rafaël Duchesne-Lessard

Nathalie Fontaine

Juan Carlos Higuerey Custodio

Dominique Lepage

Julie Martineau

¹ Hooks, B. (2019). *Apprendre à transgresser, l’éducation comme pratique de la liberté*. Saint-Joseph-du-Lac : Éditions Syllepse, Collection Mobilisation, p. 43-44.

Introduction

Au printemps 2021, en réponse à des demandes émanant du milieu, la Direction des études a fait appel à la Commission des études (CÉ) afin que celle-ci agisse à titre de conseillère quant aux mesures à prendre pour traiter les questions relatives à l'enseignement des sujets dits « sensibles ».

Pour ce faire, la CÉ a formé un comité composé de cinq personnes soit, deux professeuresⁱ, un étudiant, un professionnel et une directrice adjointe, ayant pour mandat de :

- ✓ Faire un portrait des enjeux locaux relatifs à l'enseignement des sujets sensibles et ensuite,
- ✓ Identifier des moyens à mettre en œuvre pour permettre au Cégep de remplir sa mission d'enseignement, tout en tenant compte des sensibilités entourant l'enseignement de certains sujets.

Afin de remplir son mandat adéquatement, le comité « sur l'enseignement des sujets sensibles » a fait appel à l'ensemble des membres de la communauté collégiale : professeur.es, membres du personnel de soutien, membres du personnel professionnel, cadres et bien sûr, les étudiant.es et ce, de multiples façons. Cette démarche de consultation, à laquelle un nombre considérable de personnes et d'équipes ont participé, aura permis d'entendre plusieurs préoccupations et de recueillir abondamment d'informations, de témoignages et de réflexions sur la question des sujets sensibles et de leur enseignement.

Les pages qui suivent présentent un compte rendu des travaux qui ont été menés par le comité « sur l'enseignement des sujets sensibles » au cours de la session d'automne 2021. Dans un premier temps, sera présentée la démarche de consultation qui a été suivie dans le but de recueillir les données qui seront ensuite présentées et analysées en trois temps. D'abord, seront présentées et analysées les données qui auront permis de définir ce que les membres de la communauté collégiale regroupent sous l'appellation « sujets sensibles ». Ensuite, il sera question des préoccupations éthiques et pédagogiques dont devraient faire l'objet les sujets dits « sensibles » en situation d'enseignement et d'apprentissage. Puis, seront exposés les besoins qui ont été exprimés par les membres de la communauté afin que chaque personne puisse accomplir le rôle qui lui revient au sein de l'institution d'enseignement supérieur qu'est le Cégep Garneau. Enfin, le lectorat trouvera la liste des recommandations adressées à la Direction des études quant aux mesures à mettre en place pour préserver les conditions d'un enseignement de qualité et la richesse du milieu académique ainsi que pour accompagner et soutenir le milieu dans un contexte de diversité.

1. Mandat et démarche du comité

Dès le départ, l'intention du comité a été de consulter le plus largement possible les membres de la communauté collégiale. Le but était d'obtenir le plus grand nombre possible d'informations et surtout, que ces informations soient le plus représentatives possible de l'ensemble des individus et des groupes qui composent le milieu.

C'est pourquoi, au cours de la session d'automne 2021, plusieurs moyens de consultation ont été mis en place :

- ✓ Trois cafés-discussion d'une durée de deux heures chacun, à l'intention du personnel enseignant et non-enseignant, auxquels soixante personnes ont participé;
- ✓ Deux événements « thé et politique » réalisés à l'Oxymel, auxquels ont participé quatorze étudiant.es et cinq professeur.es;
- ✓ Un questionnaire d'une douzaine de questions à l'intention des étudiant.es, distribué via Omnivox, qui a été complété par mille-neuf-cent treize personnes (1913)¹;
- ✓ Un appel à déposer des mémoires, à l'intention des étudiant.es et des membres du personnel. Ces mémoires pouvaient communiquer la réflexion d'individus ou de groupes. En tout, vingt-deux mémoires ont été déposés, soit onze mémoires d'étudiant.es et onze mémoires de membres du personnel.

Les invitations ont été faites via les médias et les canaux de communications institutionnels, ainsi que par courriels, via les coordinations des départements, des programmes et des différents services.

Évidemment, la participation à ces consultations sur l'enseignement des sujets sensibles était volontaire et, bien que le comité soit particulièrement satisfait de la réponse de la communauté à ces invitations, il demeure que certains groupes, tant du côté du personnel que du côté des étudiant.es, sont demeurés discrets, voire muets, tout au long du processus.

Par ailleurs, suivant l'expression, dans le milieu, d'un besoin urgent d'être mieux outillé et informé pour aborder les sujets sensibles en contexte d'enseignement, le comité a invité Sivane Hirsch, professeure en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à donner une conférence qui s'est tenue en présence le 15 octobre dernier à l'auditorium, et a également été rendue disponible en ligne, en simultané et en différé, pour les membres du personnel. En date du 10 novembre dernier, 91 personnes avaient assisté à la conférence.

Notons enfin que les membres du comité se sont également intéressés aux débats et recherches actuels liés à la question des sujets sensibles en contexte académique, notamment aux travaux de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, qui a récemment soumis ses conclusions au gouvernement du Québec. Cela a permis au comité de situer ses propres travaux par rapport à

des démarches similaires menées dans d'autres institutions – universitaires, principalement, car nous n'avons pas pour l'instant eu connaissance d'une démarche comparable dans le réseau collégial –, de mettre en perspective les enjeux liés à notre milieu ainsi que d'orienter ses recommandations.

2. Portrait des enjeux locaux: résultat des consultations

2.1. Qu'est-ce qu'un sujet sensible?

Bien qu'il existe quelques définitions du concept issues de travaux de recherche sur l'enseignement et les questions socialement vives, le comité a d'abord voulu connaître ce que les membres de la communauté entendaient par « sujets sensibles » pour faire un portrait représentatif des enjeux locaux concernant l'enseignement des sujets sensibles. Notons d'emblée, à ce sujet, que la définition de Brunelle et Hirsch, proposée dans le glossaire à la fin du présent rapport, nous semble englober assez efficacement les considérations ressorties de cette partie des consultations.

2.1.1. Définition

Les réponses obtenues, révélant une grande variété, ont tout de même permis de convenir qu'un sujet sensible est un sujet qui suscite une émotion vive chez une personne en présence de qui ce sujet est abordé. En situation d'enseignement, on est en présence d'un sujet sensible lorsque la présentation d'une connaissance, d'un fait, d'une œuvre ou d'une pensée provoque une émotion vive chez un.e étudiant.e. En ce sens, ce n'est pas tant le sujet qui est sensible, mais la personne qui y est confrontée. Ainsi, comme le souligne un mémoire déposé par un enseignant :

[Un] sujet n'est pas, en soi sensible ou délicat, [il] n'acquiert ce qualificatif que dans une relation entre différents acteurs dans une dynamique sociale qui le construit. En d'autres termes, ce ne sont pas les sujets qui sont sensibles, mais les humains qui peuvent l'être. Un thème provoque, soulève, de par sa charge historique, sociale ou personnelle, une réaction émotionnelle forte, mais c'est à tort qu'on qualifie le thème d'être sensible.²

Bien que cette nuance soit importante sur le plan sémantique et qu'elle ait été prise en compte dans l'ensemble des travaux qui ont mené à la rédaction de ce rapport, le terme "sujets sensibles" sera tout de même utilisé dans les pages qui suivent puisque c'est ce terme qui a été utilisé tout au long des travaux de consultation menés par le comité.

Au-delà de l'acception générale indiquée ci-haut, ce que les consultations ont mis en lumière est la grande variété des sujets pouvant être considérés comme sensibles. D'une part, on constate que le nombre de sujets sensibles croît à mesure que la population qui compose le milieu se diversifie*. D'autre part, on constate que les relations de pouvoir que les personnes et les groupes

² Bassam Adam, *Mémoire sur les sujets sensibles*, 2021, p. 1.

en présence entretiennent entre eux exacerbent la sensibilité à certains sujets. En outre, les préconceptions, l'histoire de vie et les savoirs expérimentiels qui teintent le rapport qu'entretient un individu avec un sujet en particulier peuvent avoir l'effet de rendre ce dernier sensible.

Le tableau 1 : *Qu'est-ce qu'un sujet sensible?* propose une typologie des sujets identifiés comme étant potentiellement sensibles, regroupés selon ce qui serait à l'origine de leur sensibilité.

Tableau 1 : <i>Qu'est-ce qu'un sujet sensible?</i>		
<p>Type 1 : Lié à des enjeux socio-politiques et/ou culturels. Ce sont des questions socialement vives, souvent tributaires du contexte et/ou aggravées par la désinformation.</p> <p>On peut les qualifier de « polarisants, éthiques, idéologiques ou moraux »</p>	<p>Type 2 : Lié à l'expérience individuelle, à des traumatismes et/ou à des états psychologiques.</p>	<p>Type 3 : Lié à l'expérience individuelle ou collective ancrée dans des réalités sociales empreintes de rapports de pouvoir inégaux, discriminants et/ou stigmatisants.</p>
<p>Exemples :</p> <p>Enjeux d'actualité Économie Laïcité Immigration Nationalisme Environnement (changements climatiques) Rôle de l'État (idéologies politiques) Croyances religieuses Convictions morales</p>	<p>Exemples :</p> <p>La violence Le viol et les abus physiques Le suicide Les styles de vie La condition de santé et le rapport au corps La maladie mentale et la neurodiversité Le sexe, le genre et l'orientation sexuelle</p>	<p>Exemples :</p> <p>Le colonialisme et ses effets sur les populations autochtones, sémites, afro-descendantes Le racisme systémique L'histoire de ... Les conditions socio-économiques et les inégalités sociales Les rapports homme-femme L'hétéronormativité et la diversité sexuelle La diversité et l'inclusion</p>

De l'avis des membres du personnel enseignant et non-enseignant qui ont participé à la consultation, le nombre de sujets potentiellement sensibles est d'autant plus vaste qu'il dépend des sensibilités, de telle sorte que les réactions à un sujet sont ultimement imprévisibles. Certains ont en effet relaté des occasions où des sujets qu'ils auraient eux-mêmes jugés neutres ou anodins ont provoqué, en classe, de fortes réactions.

Cependant, si l'on considère l'avis des étudiant.es, le spectre des sujets sensibles se présente de façon un peu plus circonscrite. En effet, dans le cadre du questionnaire qui leur a été soumis, la question 1 : « Sur une échelle de 0 à 5, 0 étant « pas du tout sensible » et 5 « extrêmement

sensible », indiquez le niveau de sensibilité de chacune des catégories de sujets suivants, pour vous personnellement » a été posée afin de savoir pour quels types de sujets les étudiant.es du Cégep Garneau éprouvaient le plus de sensibilité.

Le tableau 2: *Niveau de sensibilité des sujets proposés* présente les résultats obtenus pour les neuf catégories de sujets proposées, en ordre décroissant, une fois les valeurs 4 et 5 regroupées.

Tableau 2 : Niveau de sensibilité des sujets proposés	
Sujets proposés:	Total des valeurs 4 et 5
Violence, abus et agression	43%
Suicide	40%
Santé mentale, neurodiversité	25%
Inégalités sociales	24%
Sexualité, rapport au corps	18%
Genre, orientation sexuelle	15%
Opinion politique	7%
Normes sociales, pratiques culturelles	6%
Croyances, pratiques religieuses	6%

À ces chiffres viennent s’ajouter les réponses les plus fréquemment obtenues auprès des 271 répondant.es qui ont répondu « oui » à la question 2 du questionnaire : « *Y a-t-il un sujet ou une catégorie de sujet que vous considérez sensible et qui n’a pas été nommé dans la liste précédente? Si oui, lequel/laquelle?* ». Soit, en ordre décroissant : le racisme et le racisme systémique, les troubles alimentaires, l’argent et les finances personnelles, les drogues et les dépendances, la honte corporelle, le changement climatique, l’anxiété de performance et la vaccination contre la Covid-19.

Enfin, il ressort que, dans certaines situations d’enseignement, la sensibilité et/ou l’émotion ressentie par l’étudiant.e ne tient pas tant du sujet abordé que de la manière dont la personne qui enseigne, ou un autre individu dans la classe, aborde le sujet. Dans ces cas précis, des remarques empreintes de préjugés, des blagues ou allusions déplacées à propos d’une personne présente ou extérieure au groupe-classe, un manque de délicatesse et d’empathie, des opinions qui sont présentées comme des faits ou encore l’absence d’une diversité de points de vue sur un sujet peuvent être à l’origine des émotions ressenties. À ce chapitre, les mémoires recueillis auprès des étudiant.es ont révélé de tristes exemples de situations d’enseignement où des propos tenus par des professeur.es ou par des condisciples étaient franchement désobligeants, notamment à l’égard des femmes ou d’étudiant.es appartenant aux communautés autochtones et aux communautés LGBTQ+.

En complément de ces données qualitatives, les données chiffrées recueillies par le biais du questionnaire aux étudiant.es ont révélé que 14% des 1913 répondant.es s’étaient déjà senti.es

blessé.es par la manière dont un sujet a été traité par la personne enseignante, depuis le début de leur parcours au Cégep Garneau². De plus, 6.6% des répondant.es disent avoir été témoins, toujours dans le cadre de leurs études au Cégep Garneau, d'interventions discriminatoires et/ou humiliantes (affirmation, blague ou commentaire désobligeant) de la part de la personne enseignante, alors que 2.9% disent avoir été la cible de ce type d'intervention³.

2.1.2. Appréhensions liées à l'enseignement des sujets sensibles

Dans son ensemble, l'enseignement des sujets potentiellement sensibles est source d'appréhensions. Dans tous les cas de figure, ce sont les conséquences possibles liées à l'enseignement de certains sujets qui sont redoutées de la part des personnes qui ont participé au processus de consultation.

Du côté des étudiant.es, on craint, d'abord, que l'évocation de certains sujets n'éveille de douloureuses blessures psychologiques, surtout en ce qui concerne les sujets qui appartiennent au Type B : Lié à l'expérience individuelle, à des traumatismes et/ou à des états psychologiques. En outre, certain.es craignent que leurs résultats scolaires ne souffrent d'avoir formulé un avis contraire aux propos de la personne qui enseigne. Pour la même raison, ces personnes sont réticent.es à se plaindre dans les cas où des propos tenus leur ont fait subir une micro-agression ou dans les cas où une situation leur semble abusive. Enfin, certain.es iront jusqu'à dissimuler leur identité et/ou leur appartenance à certaines communautés issues de la diversité par crainte de faire les frais de préjugés de la part de la personne qui enseigne.

Du côté des professeur.es, plusieurs craintes ont également été exprimées. La première est qu'un malentendu ou une « maladresse » de leur part ne leur fasse perdre le contrôle de la situation et que celle-ci se propage à l'extérieur de leur salle de classe, soit sur les réseaux sociaux, dans l'espace public et médiatique. Advenant une telle situation, ces personnes craignent que la direction du cégep ne les soutienne pas et ne prenne pas leur défense, de sorte qu'elles se retrouveraient seul.es. Plusieurs se sont dits désemparé.es face aux risques que certains éléments des contenus qui doivent être abordés en classe ne suscitent dorénavant des sensibilités. Plusieurs professeur.es ne se sentent pas bien outillé.es sur le plan pédagogique et/ou sur le plan disciplinaire, pour adapter leurs pratiques de manière à ce que les éléments de contenu puissent être abordés sans éveiller les sensibilités des un.es et des autres. Une certaine anxiété est nommée dans ce contexte, par les enseignant.es précaires particulièrement.

Ainsi, la sensibilité de certains sujets est perçue comme pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes, tant sur les plans personnel que professionnel. Elle est également perçue comme une menace à la liberté d'expression* et à la liberté académique*. Elle peut nuire considérablement à la réussite éducative des étudiant.es et à la capacité du cégep à accomplir sa mission d'enseignement.

2.1.3. Conclusion sur la nature et l'expérience des sujets sensibles

En conclusion de cette première partie, on constate que les sujets qui risquent de provoquer des réactions vives en situation d'enseignement sont nombreux, que la prévisibilité des réactions qu'ils suscitent peut varier selon le type de sujets dont il est question et la diversité des personnes qui composent le groupe-classe. Éventuellement, les raisons qui expliquent la sensibilité de tel ou tel sujet pourraient appeler des interventions ou la mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien différentes de la part de l'institution. Or, on observe qu'au Cégep Garneau, les sujets qui sont le plus souvent identifiés comme sensibles appartiennent à la catégorie des sujets qui sont liés à des expériences individuelles, à des traumatismes et à des états psychologiques. De plus, il est à noter que la manière dont certains sujets sont abordés en situation d'enseignement peut aussi éveiller des sensibilités.

Tout compte fait, les participant.es à la consultation étaient d'avis que ce qui est le plus à craindre en ce qui concerne la sensibilité de certains sujets en situation d'enseignement est le risque d'une rupture de communication et d'un bris de confiance entre les personnes impliquées dans la relation pédagogique. Considérant que la capacité à communiquer des personnes impliquées dans la relation pédagogique et le maintien du lien de confiance qu'elles entretiennent sont des conditions essentielles à l'accomplissement de la mission d'enseignement du cégep et à la réussite éducative des étudiant.es qu'il accueille, il a donc été fort instructif d'entendre et de lire ce que les participant.es à la consultation avaient à dire sur les considérations éthiques et pédagogiques liées à l'enseignement des sujets sensibles.

2.2. Le traitement des sujets sensibles en contexte académique

2.2.1. Le contexte: la mission éducative de notre institution

La deuxième grande question abordée par le comité est celle de savoir si l'enseignement des sujets sensibles requerrait ou non un traitement éthique et pédagogique particulier. D'une manière ou de l'autre, ces considérations s'inscrivent assurément dans le cadre, plus large, de la mission et du projet éducatif de l'institution d'enseignement supérieur qu'est le Cégep Garneau.

Le projet éducatif du cégep se présente ainsi :

Toute formation, ultimement, est formation de la personne. On ne peut modifier une seule de ses dimensions, que celle-ci soit affective, cognitive, psychomotrice ou morale, sans toucher à toutes les autres, à la personne dans sa globalité.

Néanmoins, il y a plusieurs façons de poursuivre cette formation de la personne. Des voies diverses peuvent être empruntées. Des priorités peuvent être établies. Ainsi, au collège François-Xavier-Garneau, nous convenons d'insister tout particulièrement sur:

- une solide formation intellectuelle ;

- la capacité de s’engager de façon responsable dans sa société ;
- l’ouverture au monde et à la diversité des cultures.

Ces trois axes de formation sont valables pour tous nos programmes, préuniversitaires et techniques, s’intégrant à leurs objectifs et les enrichissant. Ils sont également valables pour l’ensemble des activités éducatives proposées aux élèves en complément à leur programme d’études⁴.

Ainsi, les considérations éthiques et pédagogiques liées à l’enseignement des sujets sensibles devraient permettre aux activités d’enseignement et d’apprentissage, ainsi qu’aux activités éducatives proposées aux étudiant.es en complément de leur programme d’études, de contribuer à la réalisation de ce projet.

2.2.2. Considérations éthiques et pédagogiques quant au traitement des sujets sensibles

a. Le point de vue du personnel : ne pas censurer, mais valoriser un enseignement rigoureux et respectueux

Lors des consultations, les membres du personnel enseignant et non-enseignant s’entendaient sur le fait que le cégep est un lieu de savoirs, où les activités visent à communiquer l’état d’avancement des connaissances dans les disciplines qui y sont enseignées.

Ce constat général conduit à deux ordres de considérations, assez largement partagées. Le premier est que la censure n’est pas une approche souhaitable. Autrement dit, d’après les membres du personnel, aucun sujet ne devrait être exclu de l’enseignement et des discussions du seul fait qu’il est susceptible d’éveiller des sensibilités. Ainsi, les activités d’enseignement et d’apprentissage qui se tiennent au Cégep Garneau, tout comme les autres activités éducatives proposées aux étudiant.es en complément des programmes de formation, peuvent très bien être des lieux et des occasions de débats et d’échanges permettant l’expression de points de vue opposés. Lorsque c’est le cas, il apparaît particulièrement important que l’exercice soit préparé, qu’il se fasse en portant une attention très particulière à la validité des informations qui y sont communiquées et qu’il ne porte pas atteinte à l’intégrité et à la dignité des personnes.

Cela conduit au deuxième ordre de considérations, selon lequel, toujours afin de préserver les conditions d’un lieu de savoir, les membres du personnel, notamment le personnel enseignant, doivent être conscients de leur responsabilité quant à la mise à jour des connaissances qu’ils communiquent et quant à la diversité et à la rigueur des approches théoriques et méthodologiques qui ont servi à développer ces connaissances. Par ailleurs, il a été souvent réaffirmé qu’une salle de classe n’est pas un lieu de prosélytisme et que les professeur.es ne

devraient pas se servir de leur tribune ou de leur position d'autorité pour propager leurs opinions personnelles.

Malgré tout, il peut arriver que des étudiant.es soient ébranlé.es par des contenus puisque ceux-ci peuvent paraître dissonants en regard de leurs croyances, de leurs expériences de vie et/ou de leurs préconceptions. Dans de tels cas, il apparaît important que la personne ébranlée, critique ou en désaccord puisse exprimer son malaise ou sa position. Ainsi, un espace de dialogue devrait demeurer ouvert, au bénéfice de l'objectif de formation qui est visé. D'ailleurs, un mémoire reçu de la part de deux professeurs formule cette idée de la manière suivante :

[Il faut] garder en tête l'objectif premier de l'enseignement au collégial : éduquer ou enseigner de manière optimale. Éduquer, du latin *ex-ducere*, c'est-à-dire guider, conduire hors, amener une personne à sortir d'elle-même pour se confronter à quelque chose de nouveau. L'éducation est ainsi la mise en œuvre des moyens permettant la formation et le développement d'un être humain. L'éducation comme l'enseignement visent la formation globale d'une personne. En accord avec cette définition, on peut lire dans le Projet Éducatif du Cégep Garneau que 'l'éducation constitue l'un des plus importants facteurs de développement des personnes aussi bien que des sociétés [...].

Ces propos viennent renforcer l'idée plusieurs fois exprimée que les sujets sensibles peuvent être un outil pédagogique puissant, s'ils sont abordés de manière à mobiliser des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être essentiels au développement global des personnes.

b. Des savoirs, savoir-faire et savoir-être à cultiver dans notre institution

Ainsi, il ressort que la possibilité d'aborder les sujets sensibles de façon saine dans un contexte académique dépend de savoirs, de compétences et d'attitudes qui doivent s'inscrire à la fois dans la formation offerte et dans la culture de notre institution. Il a d'ailleurs été proposé que la maison d'enseignement supérieur qu'est le Cégep Garneau identifie des savoirs, savoir-faire et savoir-être institutionnels dont elle pourrait faire la promotion, tant à l'intérieur de sa communauté qu'à l'extérieur, de manière à en faire une marque de distinction. Il va sans dire que les membres du personnel devraient servir de modèles aux étudiant.es quant à la mobilisation de ces savoirs.

Le tableau 3 présente une liste de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être qui ont été nommés au cours du processus de consultation mené par le comité sur l'enseignement des sujets sensibles. De l'avis des membres du personnel, la valorisation de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être au sein de la communauté collégiale pourraient renforcer sa capacité à aborder tous les sujets jugés nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation énoncés dans le Projet éducatif du cégep en réduisant les effets de sensibilité de certains d'entre eux.

Tableau 3: *Savoirs, savoir-faire et savoir-être institutionnels visant à favoriser l'enseignement et l'apprentissage de tous les sujets nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation énoncés dans le Projet éducatif du cégep.*

Savoir:

- Connaître la mission et le rôle des institutions d'enseignement supérieures dans les sociétés modernes;
- Connaître les différents types de connaissance et la manière dont ces types de connaissances sont produites;
- Connaître les buts et objectifs des programmes de formation postsecondaires;
- Connaître les concepts de liberté académique et de liberté d'expression, ainsi que leurs limites légales;
- Connaître la différence entre la connaissance et l'opinion;

Savoir-Faire:

- Être capable ou développer sa capacité à distinguer les types de connaissance;
- Être capable ou développer sa capacité à distinguer les connaissances et les opinions;
- Être capable ou développer sa capacité à communiquer sa pensée clairement et de manière à maintenir une discussion ouverte sur une réalité sociale ou sur un enjeu de société;
- Être capable ou développer sa capacité à remettre en question sa propre pensée (capacité réflexive);
- Être capable ou développer sa capacité à réfléchir et à articuler ses émotions de façon posée;
- Être capable ou développer sa capacité à traiter les savoirs et les faits dans leur complexité;

Savoir être:

- Ouverture à la diversité des points de vue;
- Curiosité intellectuelle;
- Courage moral et intellectuel;
- Empathie;
- Respect;
- Dépassement de soi;

c. L'avis des étudiant.es : tout peut être enseigné si c'est de la bonne manière, mais les professeur.es n'ont pas tous les pouvoirs

En outre, plusieurs données quantitatives et qualitatives recueillies auprès des étudiant.es relativement aux considérations éthiques et pédagogiques dont l'enseignement des sujets sensibles devrait faire l'objet permettent d'approfondir cette réflexion amorcée par les membres du personnel enseignant et non-enseignant. Ainsi, dans le cadre du questionnaire distribué aux étudiant.es, la question 3 visait à connaître leur niveau d'adhésion à des énoncés concernant les préoccupations éthiques et pédagogique relatifs à la sensibilité de certains sujets. Les répondant.es devaient indiquer leur niveau d'adhésion à ces énoncés sur une échelle de 0 à 5, 0 étant "pas du tout en accord" et 5, "totalement en accord".

Les résultats présentés dans le tableau 4 : Niveaux d'adhésion des étudiant.es concernant les considérations éthiques et pédagogiques dont devraient faire l'objet l'enseignement des sujets sensibles sont les pourcentages obtenus, une fois les valeurs 4 et 5 regroupées.

Tableau 4 : Niveaux d'adhésion des étudiant.es concernant les considérations éthiques et pédagogiques dont devraient faire l'objet l'enseignement des sujets sensibles.

Énoncés	Total des valeurs 4 et 5
1. En classe, aux niveaux d'enseignement collégial et universitaire, tous les sujets doivent pouvoir être abordés librement.	72.7%
2. Aux niveaux d'enseignement collégial et universitaire, le personnel enseignant doit pouvoir choisir librement les sujets qu'il juge contribuer à l'atteinte des objectifs pédagogiques qui lui sont confiés.	56.4%
3. Aux niveaux d'enseignement collégial et universitaire, le personnel enseignant doit porter une attention particulière à la manière dont il prévoit aborder certains sujets en classe.	71.5%
4. Aux niveaux d'enseignement collégial et universitaire, le droit des personnes étudiantes à exprimer librement leur opinion sur un sujet abordé en classe devrait être reconnu et protégé.	77%

Donc, on observe que les étudiant.es sont fortement en accord avec l'idée qu'aux niveaux d'enseignement supérieures, tous les sujets devraient pouvoir être abordés librement, mais que l'enseignement de certains sujets devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part de la personne qui enseigne. Ces résultats concordent avec les données qualitatives recueillies auprès du personnel.

Par ailleurs, le niveau d'adhésion des étudiant.es avec l'idée que le personnel enseignant doit pouvoir choisir librement les sujets qu'il juge contribuer à l'atteinte des objectifs pédagogiques qui lui sont confiés diminue sensiblement. Les réponses obtenues à la question ouverte 10 : « *avez-vous des idées de ce que devraient être ces préoccupations [éthiques et pédagogiques]?* » peuvent offrir un complément de réponse à cette question et permettent de mieux l'interpréter. En effet, les répondant.es à cette question ont plusieurs fois exprimé l'idée que la personne qui enseigne devrait réfléchir à l'effet qu'un sujet qu'elle envisage d'aborder en classe peut avoir sur les personnes qui composent le groupe. Selon leurs mots : *“un.e professeur.e devrait se demander s'il risque de blesser quelqu'un”*. Auquel cas, il a été mentionné que la manière d'aborder le sujet devient très importante. Plusieurs fois, il a été mentionné que le sujet devrait faire l'objet d'un avertissement préalable et, dans une moindre mesure, que les personnes que le sujet ébranle devraient avoir le droit de quitter la salle de classe. Puis, les réponses obtenues proposaient que

le traitement du sujet par la personne qui enseigne soit *“neutre, objectif, sans jugement, qu’il s’en tienne aux faits, qu’il réfère à des sources fiables et que le ou la professeur.e utilise les bons mots”*. Plusieurs réponses mentionnaient que le respect et l’ouverture d’esprit devraient être ressentis dans la salle de classe. Ainsi, à défaut d’être un *“espace sécuritaire”**, la classe devrait être un *“espace sécurisant”** où les étudiant.es se sentent confortables de s’exprimer librement. Enfin, de l’avis des répondant.es, la personne qui enseigne doit demeurer ouverte aux avis divergents.

Enfin, le niveau d’adhésion le plus élevé est observé relativement à l’énoncé qui suggère que le droit des étudiant.es à exprimer librement leur opinion sur un sujet abordé en classe devrait être reconnu et protégé. À ces chiffres viennent s’ajouter les 77% de réponse positive obtenus à la question 5 : *Aux niveaux d’enseignement collégial et universitaire, le droit des personnes étudiantes à exprimer librement leur opinion sur la manière dont un sujet est abordé en classe devrait être reconnu et protégé*. Ainsi, les réponses obtenues laissent à penser que les étudiant.es tiennent à ce qu’on leur reconnaisse le droit de s’exprimer librement, à la fois sur les sujets eux-mêmes et sur la manière dont ces sujets sont traités. Selon eux et elles, ce droit doit être protégé.

En somme, les considérations éthique et pédagogique liées à l’enseignement de sujets dits « sensibles » doivent contribuer à l’atteinte des objectifs énoncés dans le projet éducatif du cégep. Ces considérations peuvent se décliner en savoirs, savoir-faire et savoir-être qui doivent être explicités, développés, acquis et mobilisés par tous les membres de la communauté collégiale. Ces savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à la réalisation de la mission éducative du cégep pourraient être inscrits dans une version actualisée du projet éducatif et devenir une marque de distinction du Cégep Garneau.

2.3. Besoins exprimés par la communauté par rapport à la question des sujets sensibles

Afin d’orienter sa réflexion à partir de la réalité de notre institution, la troisième grande question à laquelle s’est intéressé le comité portait sur les besoins ainsi que sur les propositions des acteurs du milieu relativement à l’enseignement des sujets sensibles.

2.3.1. Souhaits et besoins exprimés par les membres du personnel

Devant la crainte qu’une situation liée à l’enseignement d’un sujet sensible ne les propulse malgré eux dans une tourmente, les personnes enseignantes ont plusieurs fois exprimé le besoin de savoir que leur direction leur fait confiance. Elles souhaitent que l’institution qui les a engagées en raison de leurs compétences affirme et maintienne sa confiance en ces dernières pour l’accomplissement de leur travail et, lorsque c’est nécessaire, les soutienne en conséquence.

De manière générale, le souhait des membres du personnel est que la censure soit évitée et que le choix des sujets abordés relève de l’expertise individuelle et collective des enseignant.es. Afin que soient préservées les conditions d’un enseignement constructif et respectueux, leur souhait est en outre que l’institution contribue à les outiller pour l’enseignement des sujets sensibles, tout particulièrement par une offre de formation appropriée sur les plans pédagogique et éthique.

Les membres du corps enseignant expriment également des besoins en termes de temps et de ressources pour mettre à jour leurs connaissances dans leur champ disciplinaire respectif afin d'être mieux en mesure de présenter des connaissances scientifiques actualisées et des approches théoriques diversifiées et novatrices à leurs étudiant.es.

Certain.es ont aussi exprimé le souhait que des balises plus claires soient établies quant à ce qui est ou non jugé acceptable dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, les discussions n'ont pas permis de préciser en quoi pourraient constituer de telles balises.

Un autre souhait fréquemment exprimé par des membres du personnel est de l'ordre du dialogue et de la coopération. En effet, plusieurs enseignant.es, ont formulé le souhait de disposer d'espaces de discussion, notamment entre les disciplines et les équipes, qui leur permettraient d'échanger sur leurs pratiques. Un intérêt a aussi été exprimé pour des espaces de discussion entre le personnel et les étudiant.es, notamment sur des sujets potentiellement sensibles. Enfin, plusieurs ont affirmé que les comités-cours, les assemblées départementales et les comités de programme sont des lieux où des discussions devraient avoir lieu sur les choix des sujets à aborder en classe en regard des objectifs de formation visés et sur la manière de les aborder.

Enfin, les membres du personnel ont suggéré que les étudiant.es soient mieux informé.es de ce en quoi consistent les études postsecondaires et de ce à quoi on risque d'être exposé au cours de ses études collégiales.

2.3.2. Souhaits et besoins exprimés par les étudiant.es

En ce qui a trait à l'opinion des étudiant.es quant au rôle que doit jouer l'institution dans le traitement qui est fait des sujets sensibles en classe, les réponses obtenues à la question 12 « *Selon vous, le Cégep Garneau, en tant qu'institution d'enseignement collégial, a-t-il un rôle quant à la manière dont les sujets sensibles sont abordés en classe?* », qui leur a été posée par sondage, révèlent que seulement 33,2% ont répondu « oui », alors que 50,2% ont répondu « ne sait pas ».

Cependant, quelque 905 personnes ont répondu à la question ouverte 13 : *Selon vous, quel(s) geste(s) concret(s) et/ou quel(s) service(s) le Cégep Garneau, en tant qu'institution d'enseignement collégial, devrait-il déployer pour supporter les membres de la communauté collégiale face à la sensibilité de certains sujets?* du questionnaire. À cette question, la réponse la plus fréquemment obtenue suggère que les enseignant.es reçoivent une formation pédagogique et éthique pertinente ainsi qu'une formation disciplinaire continue.

De plus, les étudiant.es sont d'avis que le cégep doit "sensibiliser aux réalités vécues par certains groupes qui composent la communauté collégiale" et "faire la promotion de la diversité" par le biais d'activités de formation, d'événements et/ou d'ateliers d'échange et de discussion. Pour soutenir ses efforts d'inclusion et de promotion de la diversité, le cégep devrait également valoriser la formation et la présence de groupes affinitaires locaux et impliquer ces groupes dans les activités institutionnelles.

Par ailleurs, les personnes étudiantes souhaitent être “informées”, “consultées” et “écoutées” tant par les membres du personnel que par le cégep sur les sujets potentiellement sensibles et sur la manière de les aborder. Étant particulièrement soucieux.euses de la manière dont les sujets sont abordés en classe, elles rappellent que le Cégep Garneau est l’employeur des professeur.es et qu’à ce titre, il doit : “s’assurer de la qualification de son personnel lors de l’embauche”. Il doit aussi “encadrer les professeur.es” par le biais d’un “code d’éthique” ou de “politiques institutionnelles”. D’ailleurs, il a également été souligné à plusieurs reprises que, lorsque les étudiant.es sont sujet.tes à des interventions dégradantes ou inappropriées de la part de professeur.es, les politiques institutionnelles et autres cadres réglementaires actuels les laissent souvent sans recours clairs pour appuyer leurs plaintes. Cet état de fait est déploré dans la mesure où les membres de la communauté étudiante souhaitent que leur propre liberté d’expression soit reconnue et défendue et voudraient qu’un mécanisme de gestion des plaintes soit mis en place pour traiter de telles situations. En outre, en plus de s’assurer de la qualification de son personnel, le cégep devrait également s’assurer que la composition de celui-ci soit le reflet de la communauté collégiale et de la société québécoise en termes de diversité.

Toujours en réponse à la question 13 susmentionnée, les étudiant.es ont plusieurs fois mentionné que les personnes ébranlées par un sujet lors d’une activité d’enseignement-apprentissage devraient avoir le droit de sortir de la classe. L’importance d’une prise en charge rassurante et immédiate de ces personnes par des services professionnels est également rappelée.

Enfin, la volonté d’être “informé.es”, “avisé.es” ou “averti.es” de la possibilité qu’une œuvre, un texte ou un sujet abordé en classe n’éveille des sensibilités, voire des traumatismes, a également plusieurs fois été mentionnée par les étudiant.es. Bien que certain.es aient exprimé l’idée d’instaurer la pratique des “traumavertissements”*, d’autres sont plutôt d’avis que les œuvres et les sujets qui seront abordés en classe soient inscrits explicitement au plan de cours et fassent l’objet d’une introduction qui précise les objectifs pédagogiques qui doivent être atteints par l’entremise de ces objets d’études.

2.3.3. Propositions spécifiques quant aux manières possibles de répondre à ces besoins

La question de savoir dans quelle mesure l’enseignement des sujets sensibles devrait faire l’objet de politiques institutionnelles ou de règlements a été plusieurs fois évoquée, bien qu’aucune approche ne se soit imposée de façon décisive lors des consultations. Certain.es insistent sur la responsabilité institutionnelle et d’autres sur la valorisation de formations et d’activités favorables à une bonification des pratiques chez les membres de la communauté.

Dans la mesure où la censure est écartée, le souhait généralement exprimé est que la liberté académique soit défendue par l’institution, étant entendu que cette liberté est le corollaire d’une responsabilité pédagogique et épistémique inhérente aux activités académiques des enseignant.es.

En ce qui concerne le traitement d’éventuels cas litigieux, deux pistes ont été avancées. D’abord, la possibilité d’une médiation entre le, la ou les étudiant.es et l’enseignant.e concerné.es pourrait

permettre de rétablir les conditions de communication nécessaires à la relation pédagogique. Ici, il est entendu que la ou les personnes qui peuvent ressentir le besoin de réparation suite à une situation d'enseignement-apprentissage qui se serait mal passée n'est pas ou ne sont pas toujours la ou les personnes qui étudient versus la personne qui enseigne. Dans certaines situations, cette dernière peut être la "demanderesse" et avoir besoin d'accompagnement. Ensuite, il importe que les plaintes liées à l'enseignement des sujets sensibles soient traitées par un comité indépendant, et non en vertu des considérations politiques ou d'image institutionnelle qui peuvent être celles d'une administration.

Afin de doter la communauté d'un outil institutionnel stable concernant l'enseignement des sujets sensibles, il a été proposé de réinvestir le projet éducatif du Cégep Garneau en l'actualisant et en le diffusant, autant auprès des membres du personnel qu'auprès des étudiant.es. Cette actualisation pourrait consister, notamment, à introduire la notion de "pensée complexe", d'inscrire, les savoirs, savoir-faire et savoir-être institutionnels mentionnés précédemment dans ce rapport, et les "comportements attendus" quant à l'utilisation des outils informatiques et numériques qui sont maintenant intrinsèquement liés aux activités et aux pratiques de la communauté collégiale.

En ce qui concerne l'offre de formation à envisager concernant l'enseignement des sujets sensibles, plusieurs sujets de formation ont été suggérés, tels que : les approches pédagogiques appropriées pour aborder des sujets sensibles en classe; le profil sociologique et les réalités sociales et culturelles des différents membres de la communauté; les enjeux légaux entourant la liberté d'expression et la liberté académique; les différentes formes de discrimination, l'intimidation, le harcèlement et les micro-agressions, et enfin, les rapports de pouvoir et les dynamiques socio-historiques qui existent entre les différents groupes qui composent la société québécoise.

Plusieurs membres du personnel ont aussi souligné qu'il était tout aussi important que les étudiant.es soient formé.es et outillé.es de façon à pouvoir aborder des sujets sensibles et à participer à des débats sains. En ce qui a trait à l'offre de formation, il est impératif de mettre à contribution l'expertise locale développée par des membres du personnel, des étudiant.es et des groupes affinitaires.

2.3.4. Conclusion

Soulignons enfin que le souci d'assurer, dans le cégep et dans les classes, un climat respectueux et inclusif a plusieurs fois été exprimé par les membres du personnel, enseignant et non-enseignant. Les positions convergent vers une volonté d'aiguiser dans la communauté la sensibilité aux inégalités sociales historiques et actuelles, tout en se dotant, à l'échelle institutionnelle, d'outils permettant de protéger le principe de liberté académique et les conditions nécessaires à des dialogues sains et ouverts sur tous les sujets susceptibles de participer à une formation riche, rigoureuse et complète.

3. Recommandations du comité

Afin de remplir son mandat entièrement, les membres du comité sur l'enseignement des sujets sensibles ont tenu plusieurs réunions de travail au cours desquelles les données recueillies ont été analysées, interprétées et mises en relation avec différents documents consultés³ dans le but de formuler un certain nombre de recommandations à l'intention de la Direction des études. Ces recommandations pourraient conduire à la mise en place des mesures permettant à tous les membres de la communauté collégiale de jouer leur rôle au sein de l'institution d'enseignement qu'est le Cégep Garneau, tout en tenant compte des sensibilités entourant l'enseignement de certains sujets.

1. Un premier geste : une déclaration de principe

La Direction devrait affirmer clairement, dans une déclaration de principe communiquée à l'ensemble de la communauté collégiale, qu'en tant qu'institution d'enseignement supérieur, le Cégep Garneau est un lieu d'enseignement et d'apprentissage où tous les sujets susceptibles de contribuer au développement de l'étudiant.es et à sa réussite éducative peuvent être abordés.

Cette déclaration devrait, d'une part, servir à rassurer les membres du personnel enseignant et non-enseignant à l'effet que la Direction reconnaît leur liberté académique, leur autonomie professionnelle et qu'elle fait confiance à leur professionnalisme. D'autre part, elle devrait également rassurer les étudiant.es à l'effet que leur droit à exprimer leur point de vue – tant sur un sujet abordé en classe que sur la manière dont ce sujet est abordé – est reconnu dans la mesure où il s'inscrit dans une démarche constructive en regard des objectifs d'enseignement et d'apprentissage visés.

Cette communication pourrait être l'occasion de faire connaître le plan d'action et/ou les différentes mesures que la Direction prévoit mettre en place dans le but d'accompagner la communauté collégiale face à la sensibilité entourant certains sujets.

2. Affirmer l'importance d'aborder les sujets sensibles en enseignement supérieur

Lors des activités promotionnelles réalisées par la Direction des communications du cégep et surtout, dès leur admission dans leur programme d'études respectif, les recrues étudiantes devraient être informées des buts et de la finalité des études postsecondaires qu'elles sont sur le point d'entreprendre. L'objectif est qu'elles soient informées explicitement qu'à certains

³ Notamment, mais non exclusivement le *Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur du Conseil supérieur de l'éducation* (<https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/50-0545-ME-liberte-academique.pdf>), le *Guide pédagogique Vivre ensemble : aborder les sujets sensibles avec les élèves de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys* (https://www.cipcd.ca/wp-content/uploads/2014/04/CSMB -Guide_sujets-sensibles_final..pdf) ainsi que le *Rapport de la commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire : Reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire* (<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/organismes-lies/Rapport-complet-Web.pdf?1639494244>).

moments au cours de leur parcours collégial, il se pourrait que les sujets abordés aient pour effet de remettre en question leurs connaissances antérieures, de quelque nature qu'elles soient.⁴

Dans les cas où les sujets abordés se heurtent à leurs préconceptions, à leurs croyances et/ou à leurs expériences personnelles, les étudiant.es sont invité.es à interpeler la personne qui enseigne (ou un.e autre professionnel.le) de façon appropriée afin d'être accompagné.es sur les plans pédagogiques et personnels.

3. Actualiser et diffuser le projet éducatif

Le projet éducatif du cégep pourrait devenir un véhicule privilégié de la présentation aux étudiant.es des finalités de la formation entreprise, tout en constituant une référence commune pour l'ensemble de la communauté. Il pourrait ainsi être diffusé systématiquement et présenté chaque année lors d'une séance d'information destinée à tou.tes les nouveaux.elles étudiant.es et membres du personnel.

Afin que le projet éducatif favorise une approche constructive de l'enseignement des sujets sensibles et des défis qu'il entraîne, le comité recommande d'y apporter les actualisations suivantes.

a. Introduire la notion de pensée complexe

Intégrer la notion de "pensée complexe"* au projet éducatif du cégep, tout en reflétant sa mission existante, constituerait une prise de position institutionnelle contre la tendance à la polarisation, aux discours réducteurs et aux réactions épidermiques qui rendent difficile le traitement des sujets sensibles, tant dans le contexte académique que dans l'espace public.

L'intégration de cette idée au projet éducatif peut constituer un outil pour tempérer les réactions trop vives, les accusations et les rejets sommaires qui sont parfois la source des dérapages concernant par exemple l'usage d'un terme sensible par un enseignant.e ou son apparition ponctuelle dans une œuvre. Il ne s'agit en rien de tout valider, mais de signaler la possibilité d'envisager qu'une œuvre peut à la fois être riche et instructive, et contenir des énoncés problématiques, voire faux; qu'une parole prend son sens dans un contexte, etc. Sa mention dans le projet éducatif signale aussi aux enseignant.es l'importance d'intégrer cette dimension à leur enseignement, notamment lorsqu'il s'agit de sujets sensibles.

⁴ Le comité ne recommande pas, par ailleurs, la mise en place systématique des traumatismes (*trigger warnings*). Il recommande plutôt d'en laisser l'usage à la discrétion des enseignant.es. Sur ce point, il rejoint la position de *Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, indiquant dans son rapport que les traumatismes "relèvent des choix pédagogiques des membres du corps professoral et s'inscrivent dans l'exercice de la liberté [professionnelle]. Ils ne peuvent être imposés aux membres du corps professoral." (p. vi) D'ailleurs, selon le comité, ce dernier avis est d'autant plus important que les dernières études parues à propos des traumatismes relèvent qu'ils ont un effet anxiogène et parfois négatif sur les étudiants, malgré l'intention inverse à l'origine. À ce sujet, une importante recherche empirique menée par Benjamin W. Bellet, Payton J. Jones et Richard J. McNally, professeurs de psychologie à l'Université Harvard, fait état de cela : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0005791618301137>.

Les éléments en caractère gras indiquent les passages où la mention de la pensée complexe pourrait être ajoutée au projet éducatif existant, dans la mesure où une définition serait disponible par ailleurs :

Section 1 : Une solide formation intellectuelle, deuxième alinéa :

- « favoriser le développement de ces compétences intellectuelles fondamentales que sont : la capacité d’extraire l’information essentielle de la documentation écrite aussi bien que du discours oral; la capacité de s’exprimer de façon claire et cohérente dans une langue correcte; la capacité de penser avec rigueur; la capacité de résoudre des problèmes reliés à une variété de situations et de tâches intellectuelles; **la capacité de penser et d’exprimer la complexité**. Ces compétences s’appuient sur les habiletés intellectuelles les plus générales (l’analyse, la synthèse, la pensée critique, **la pensée complexe**, la créativité, etc.) et les mettent en valeur; »

Section 3 : L’ouverture au monde et à la diversité des cultures :

- « assurer l’acquisition de savoirs permettant de comprendre globalement **et dans sa complexité** le monde dans lequel on évolue, dans ses dimensions culturelle, politique, économique, artistique, scientifique et technologique, et de situer les phénomènes dans le temps et dans l’espace; »

b. Affirmer l’importance d’apprendre à aborder des sujets sensibles

Afin de signifier clairement la position du cégep et de préparer les étudiant.es à cette dimension de la formation qui sera reçue, le comité recommande d’intégrer au plan éducatif un énoncé de la nature suivante:

“Une formation intellectuelle et personnelle solide implique nécessairement d’être exposé.e à une grande variété d’idées et de sujets, dont certains peuvent être dérangeants ou controversés. En effet, en vertu de la mission propre à une institution d’enseignement supérieur et du principe de liberté académique qui s’y rattache, aucun sujet lié à la connaissance des sujets enseignés et discutés au cégep ne doit être évité en raison de son caractère potentiellement sensible. Les étudiant.es doivent ainsi s’attendre à être occasionnellement ébranlé.es dans le cadre de leurs cours et autres activités d’apprentissage, et cela doit constituer pour eux et elles une occasion de développer les capacités permettant d’aborder de tels sujets de façon posée, rigoureuse, ainsi que d’exprimer leurs réactions de façon réfléchie, articulée, ouverte et respectueuse. Le rôle de l’institution, à travers les enseignant.es et les services offerts, sera alors de les accompagner dans cet apprentissage.”

c. Inclure la liste des savoirs, savoir-faire et savoir-être valorisés par le Cégep Garneau

Cette liste pourra s’inspirer du tableau 3 contenu dans le présent rapport, et pourra éventuellement être complétée en collaboration avec les enseignant.es de la formation générale, en lien avec la recommandation 8.

d. Introduire un énoncé sur les comportements attendus sur les plateformes numériques

Cet énoncé sur les comportements attendus en ligne pourra s’appuyer, notamment, sur les travaux déjà effectués à ce sujet par le collège et sur les guides, les politiques et les règlements institutionnels déjà existants⁵.

Le comité suggère que cet énoncé, dans le projet pédagogique, se présente en trois volets :

- Un volet présentant le sens et les limites légales de la liberté d’expression au Québec et au Canada, ainsi que sa relation avec le concept de liberté académique;
- Un volet soulignant les règles de civisme qui doivent être valorisées dans les médias sociaux;
- Un volet soulignant la prudence à appliquer quant aux informations diffusées sur les médias sociaux.

e. Valoriser la diversité tout en luttant contre la division

La possibilité d’un dialogue ouvert, respectueux et fécond, particulièrement sur des sujets sensibles, repose à la fois sur le respect de la diversité et sur la capacité à construire des liens, à maintenir ou à créer des espaces communs au sein de cette diversité.

Dans cet esprit, le comité suggère d’ajouter au projet éducatif, dans la Section 3 portant sur “L’ouverture au monde et à la diversité des cultures”, un énoncé de la nature suivante :

- “valoriser la reconnaissance et/ou la création d’éléments communs entre les individus et les groupes divers, de façon à rendre possible un vivre-ensemble riche et respectueux ainsi que la poursuite de projets communs.”

⁵ Le comité faisait référence dans sa recommandation précédente au moyens technologiques à la disposition de tous les membres de la communauté. Ces lieux virtuels peuvent être le théâtre de ce qu’il est convenu d’appeler cyberagression et cyberintimidation. Afin de s’attaquer à cette problématique grandissante dans la société et dans un but éducatif, autant pour les étudiants que les membres du personnel, le Cégep devrait réunir dans un seul document institutionnel les différentes mesures contenues dans d’autres politiques, règlements, guides, etc. du collège afin d’établir quels sont les comportements attendus de tous les membres de la communauté sur les plateformes électroniques et quels comportements sont à proscrire. Pour ce faire, la Direction pourrait prendre des sections du Code de conduite des utilisateurs des actifs informationnels du Cégep Garneau (notamment la section C) faisant partir de la Politique 15; la politique 21 sur le harcèlement psychologique notamment l’article 3.00 section A sur le harcèlement moral et le droit à la dignité des individus; la politique 25 sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail et aux études. L’établissement d’un tel règlement fait aussi partie des recommandations contenues dans le Rapport : « Les établissements [d’enseignement supérieur] auraient avantage à mettre à jour leurs règles sur les usages des médias numériques, de façon à prévenir et à sanctionner, le cas échéant, la cyberintimidation envers des membres de la communauté (...) »

Cet énoncé clarifierait en outre le lien important à faire entre la section "L'ouverture au monde et à la diversité des cultures" et le troisième alinéa actuel de la partie "Une formation pour la vie", indiquant qu'une formation pour la vie "permet de garder une distance critique par rapport à la culture ambiante et de s'élever un tant soit peu au-dessus de l'immédiat et du matériel, pour accéder à ce qu'il y a d'universel dans l'expérience humaine".

4. Rendre accessibles des services psychosociaux pour l'ensemble des membres de la communauté collégiale et en faire la promotion

Des ressources psychosociales et des services professionnels doivent être accessibles aux étudiant.es qui pourraient avoir besoin d'accompagnement individuel de la part d'un.e professionnel.le lorsqu'un sujet abordé dans le cadre de leur formation éveille des blessures psychologiques ou des traumatismes ou ne provoque quelque forme que ce soit de détresse psychologique.

Des ressources psychosociales et des services professionnels doivent être accessibles aux membres du personnel enseignant et non-enseignant qui pourraient avoir besoin d'accompagnement individuel de la part d'un.e professionnel.le lorsqu'un sujet abordé dans le cadre de leur travail provoque des difficultés pédagogiques et/ou relationnelles, et/ou encore, de la tristesse, de la peur, de la colère et/ou de l'anxiété ou quelque forme que ce soit de détresse psychologique.

Ces services doivent être connus, facilement et rapidement accessibles, sans diagnostic et/ou conditions préalables.

5. Traitement des litiges

Malgré les mesures d'accompagnement et de formation dispensées par le collège, il faut aussi que la direction formalise les recours possibles en cas de plainte ou de litige relatif à la sensibilité de certains sujets.

La situation à l'origine d'une telle plainte ou d'un tel litige peut être survenue en classe, lors d'une activité tenue au cégep ou encore via les moyens technologiques à la disposition de tous les membres de la communauté. L'objet d'une telle plainte ou d'un tel litige peut être le sujet abordé et/ou la manière dont ce sujet a été abordé par un membre du personnel ou tout autre membre de la communauté.

À cet effet, le comité recommande la formation d'un comité *ad hoc* permanent qui agirait à titre d'instance de consultation en cas de plainte.

Comme le mécanisme de traitement des plaintes est actuellement en révision, le collège devrait saisir l'occasion pour y inclure ce comité. Lors de cas causés par des sujets sensibles, la médiation est la voie qui devrait être privilégiée pour résoudre les différends. Le comité sur l'enseignement des sujets sensibles est confiant qu'il s'agit de la meilleure voie pour parfaire l'éducation et la sensibilisation des gens tout en évitant d'éluder la question.

6. Établir une offre et une stratégie de formation

Afin d’accompagner tous les membres du personnel dans l’enseignement des sujets sensibles, en particulier les professeur.es, le comité juge essentiel que le Cégep offre des formations en continu sur les façons d’aborder ces sujets et sur les pratiques favorisant un milieu où cela est possible.⁶

Il réitère également l’importance de l’actualisation des connaissances disciplinaires pour les membres du personnel enseignant et recommande que des conditions favorisant la formation disciplinaire en continu soient mises en place.

7. Favoriser des échanges sains dans la communauté

En phase avec le plan stratégique 2020-2025 qui mentionne le déploiement d’espaces sains et fonctionnels en plus de favoriser les initiatives visant la santé, la sécurité et l’inclusion, la direction devrait réfléchir en profondeur aux orientations à prendre pour que ces mesures aient du sens et suscitent l’adhésion de la communauté.

L’importance du dialogue a souvent été nommée lors des concertations, et le comité juge souhaitable que l’ensemble de la communauté se mobilise pour nourrir dans notre institution une culture dynamique de la concertation, du débat et dialogue.

a. Proposer des espaces de discussion

À ce sujet, il semble important d’apporter une précision. La classe doit assurément favoriser les échanges et la participation des étudiant.es. Néanmoins, elle ne peut pas être considérée comme un espace démocratique à proprement parler. Le déroulement d’un cours et les contenus proposés sont à la charge d’un.e enseignant.e dont l’expertise est reconnu.e dans le cadre de sa formation et de son expérience professionnelle, et en vertu de laquelle l’institution l’embauche. En outre, une classe ne peut pas être considérée comme espace sécuritaire, bien qu’elle doive être *sécurisante* pour toutes les personnes impliquées.

Tout.e étudiant.e n’en devrait pas moins être en droit d’exprimer ses idées, notamment sur les contenus et les approches pédagogiques retenues. Il se peut cependant que le bon déroulement d’un cours ne permette pas toujours de créer la place au débat dans la classe, et c’est pourquoi une culture de la discussion doit aussi être nourrie ailleurs dans la communauté. Les étudiant.es doivent naturellement avoir la possibilité de discuter avec leurs enseignant.es hors des cours⁷. En outre, il serait souhaitable que soient régulièrement organisées des activités de débat réunissant étudiant.es, enseignant.es et membres du personnel non-enseignant, sur des sujets d’intérêt commun, notamment sur des sujets réputés sensibles. Cela permettrait de créer un espace d’expression égalitaire distinct de la classe, et contribuerait à nourrir la culture du dialogue ouvert cruciale pour former une communauté saine. Le cégep pourrait considérer l’attribution d’un

⁶ Rappelons à ce sujet que, dès l’automne 2021, une première activité de formation a été proposée par le comité, en l’occurrence la conférence de Mme Sivane Hirsch intitulée *Mieux comprendre les thèmes sensibles : enjeux pédagogiques de savoir*.

⁷ Inspiré du *Rapport de la commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire : Reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire*, page 63

mandat spécifique en ce sens, conciliable avec les mandats déjà existants d'acteur.trices pertinent.es de la communauté.

b. Favoriser la concertation et l'inclusion

À la lumière des discussions et des activités consultatives organisées auprès de la communauté, il appert que de nombreux comités, unités, associations, etc., ayant comme mission la sensibilisation et l'information à propos de nombreux sujets sensibles existent déjà au collège. Le comité recommande à la direction un recensement exhaustif de ces regroupements, autant chez les membres du personnel que chez les étudiant.es afin de favoriser les échanges et la concertation au sein de la communauté.

Enfin, en accord avec les valeurs sur lesquelles notre communauté collégiale se fonde, notamment le respect au cœur de tous nos échanges, l'inclusion pour mieux faire ensemble et la collaboration pour nous enrichir mutuellement⁸ le comité souligne que ses travaux sont à plusieurs égards complémentaires de ceux de l'Unité d'inclusion des diversités ainsi que des démarches en cours visant une meilleure inclusion des étudiants autochtones, issus de l'immigration et internationaux, notamment mais non exclusivement. Ces travaux contribueront à mettre en place un environnement plus accueillant pour l'entièreté de la communauté et le comité souligne leur importance.

8. Miser sur la formation générale

Les institutions d'enseignement collégial ont notamment le mandat de former des citoyen.nes et ce mandat est porté en grande partie par les différentes composantes de la Formation générale. Le comité recommande que le cégep explore concrètement, en concertation avec les professeur.es de la Formation générale, comment valoriser et renforcer dans l'ensemble du milieu les compétences essentielles à un débat et à milieu académique sains, telles que la capacité de se positionner, de débattre, d'argumenter, de distinguer une connaissance d'une opinion, de se mettre à la place de l'autre.

En effet, de telles compétences concordent avec les objectifs ministériels de la Formation générale⁹, indiquant notamment que ce qui est attendu de l'étudiant.e à la fin de ses études est de vivre en société de façon responsable, d'intégrer les acquis de la culture et de maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde.

Conclusion

Les travaux menés par le comité sur les sujets sensibles auront été une occasion privilégiée de réfléchir collectivement à la mission éducative de l'institution d'enseignement supérieur qu'est le

⁸ Plan stratégique 2020-2025, <https://www.cegepgarneau.ca/cegep/plan-strategique-2020-2025>

⁹ Voir Composantes de la formation générale : Extraits des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Cégep Garneau et aux conditions sociopolitiques dans lesquelles s’inscrivent les comportements des membres de sa communauté.

Au demeurant, il ne semble pas possible de discuter de l’enseignement des sujets sensibles sans discuter également de diversité et d’inclusion, ainsi que de liberté d’expression et de liberté académique. Ces thèmes semblent constituer les trois angles d’un seul triangle qui contient l’ensemble des éléments présentés dans ce rapport. Le pluralisme et la diversité des groupes et des individus qui composent la communauté collégiale multiplient les risques que les sujets abordés et/ou la manière de les aborder ne suscitent des réactions vives de la part de ses membres, notamment de la part des étudiant.es. Dans ce contexte, il est extrêmement important, d’une part, de bien définir ce en quoi consistent les études postsecondaires, d’autre part, de distinguer les notions de liberté d’expression et de liberté académique. Ensuite, il importe de travailler à renforcer les capacités des membres de la communauté collégiale à dialoguer de manière saine et respectueuse, au service de la mission éducative que s’est donné le cégep.

Les conclusions tirées des travaux menés par le comité sur l’enseignement des sujets sensibles font écho au mémoire du Conseil supérieur de l’éducation (CSE) qui recommande aux institutions d’enseignement de :

« Sensibiliser et former les membres de leur communauté institutionnelle, y compris ceux du corps professoral (...) et la population étudiante, aux exigences de l’exercice de la liberté académique et à son application dans le respect de la dignité de toutes les personnes formant cette communauté, particulièrement de celles susceptibles, pour des raisons historiques ou culturelles, de présenter une sensibilité particulière aux stéréotypes, aux mots, aux expressions, aux gestes ou autres actions ou comportements dérogatoires ou discriminatoires envers certains groupes humains, tels qu’ils sont mentionnés dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne».

Et ensuite de :

« Se doter, en collaboration avec l’ensemble des parties prenantes concernées, de principes ou de mécanismes (politiques ou mécanismes de prévention, de sensibilisation, d’information, de formation, d’accompagnement, de soutien et de médiation) pour assurer le respect de la liberté académique ainsi que de la dignité de l’ensemble des personnes formant la communauté institutionnelle dans toute sa diversité, conformément aux exigences de rigueur des activités d’enseignement (...).»¹⁰.

Ainsi, le présent rapport contient plusieurs pistes de réflexion ainsi que des suggestions de gestes concrets qui peuvent être posés par la direction du cégep, mais aussi par les membres du personnel et par les étudiant.es, tant individuellement que collectivement, dans l’optique

¹⁰ *Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur du Conseil supérieur de l’éducation* page 22.

d'améliorer les pratiques en ce qui a trait à l'enseignement des sujets sensibles. En cette matière, tou.tes les acteur.trices qui évoluent au sein de l'institution ont un rôle positif à jouer.

Glossaire

Diversité

“Typiquement, la population scolaire [au cégep] est âgée d’au moins 17 ans et est reconnue avoir un niveau d’études qualifiant pour être admis à l’enseignement supérieur. Le cadre politique et réglementaire dans lequel se déploie cette éducation précise trois principes consensuels qui définissent la société québécoise, soit : « une société dont la langue commune de la vie publique est le français; une société démocratique dont la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées; une société pluraliste dans les limites qu’imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l’échange intercommunautaire¹¹.

Autrement dit, nous abordons la diversité de la population scolaire concernée d’après une perspective sociologique et nous précisons qu’elle se manifeste d’après les indicateurs que sont : la culture, les phénotypes et l’appartenance à une communauté ethnique, le sexe, le genre et l’orientation sexuelle, la langue parlée et écrite, l’affiliation religieuse, l’affiliation politico-idéologique, les caractéristiques socio-économiques (revenus, scolarité des parents, type de famille, lieu de domicile, état civil, etc.), les choix de consommation et la condition médicale¹².

Si chacun des éléments contenus dans l’énumération précédente constitue un indicateur de la diversité, aussi bien dire qu’à l’intérieur de la population scolaire ou d’un groupe-classe chaque individu possède une caractéristique distinctive susceptible d’influencer son interprétation du discours du professeur. »¹³

Espace sécurisant

Espace où la dignité de chacun.e est reconnue et respectée, de sorte que tou.tes s’y sentent à l’aise de s’impliquer et de s’exprimer librement.

¹¹ Potvin, M., Magnan, M.-O. et Larochelle-Audet, J. (2016). *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique, Théorie et pratique*. Montréal : Groupe Fides Inc, p. 15.

¹² Takagi Junko, « Pour une approche sociologique de la « diversité » », *Revue internationale et stratégique*, 2009/1 (n° 73), p. 109-112. DOI : 10.3917/ris.073.0109. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-1-page-109.htm>

¹³ Julie Martineau, *Renforcer le sentiment d’efficacité personnelle et susciter l’engagement scolaire dans les cours d’initiation aux sciences sociales au collégial en contexte de diversité*, 2020, p. 25-26.

Espace sécuritaire (*safe space*)

“Lieu explicitement décrit comme dépourvu de discrimination, qui est aménagé afin de permettre aux personnes appartenant à un groupe social marginalisé ou vulnérable d'exprimer librement leur identité.”¹⁴

Liberté académique

Pour définir le principe de liberté académique devant s'appliquer au cégep, il nous semble souhaitable de nous référer au récent rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté universitaire. Ce rapport porte spécifiquement sur la réalité universitaire, mais l'essentiel de ses propositions peut s'appliquer également au cégep. Dans cet esprit, nous reproduisons ici des passages du rapport de la Commission, en y remplaçant les termes de « liberté universitaire » par ceux de « liberté académique » pour l'usage du cégep.

D'abord, il faut souligner que la liberté académique se rattache à la liberté d'expression :

Si la liberté [académique] ne constitue pas en soi un “droit de la personne”, elle recoupe le droit à la liberté d'expression, droit enchâssé dans la Constitution, sans toutefois que ces deux notions soient identiques. En effet, la liberté [académique], contrairement à la liberté d'expression, “sert un objet plus précis lié à la quête de connaissances”. Au Québec, les entreprises et les institutions sont également tenues de respecter la Charte des droits et libertés de la personne, qui protège notamment la liberté d'expression et le droit à l'information “dans la mesure prévue par la loi”.¹⁵

La liberté académique peut être définie comme :

le droit, en dehors de toute contrainte doctrinale, à :

- La liberté d'enseignement et de discussion ;
- La liberté de recherche, de création et de publication ;
- La liberté d'exprimer son opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel travaille le bénéficiaire de cette liberté, de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

La liberté [académique] doit être exercée en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique.¹⁶

¹⁴ Termium, d'après l'OQLF, 2019; https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26556615 site consulté le 3 janvier 2022.

¹⁵ Extraits tirés du rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, p. 13-14.

¹⁶ *Ibid*, p. vi.

Le rapport souligne en outre que les bénéficiaires de cette liberté sont « les personnes qui exercent des activités contributives à l’accomplissement de la mission de [l’institution], sans égard aux lieux et aux modes de production et de diffusion des connaissances. »

Soulignons, enfin, que la liberté académique est désormais inscrite à la convention collective s’appliquant aux enseignant.es du Cégep Garneau.

Liberté d’expression

« La liberté d’expression permet de faire en sorte que chacun “puisse manifester ses pensées, ses opinions, ses croyances”, peu importe qu’elles soient “impopulaires, déplaisantes ou contestataires”.

La liberté d’expression protégée par la Charte québécoise “n’a pas été édictée pour encourager la censure” et “des propos tels que des incivilités [...] ne constituent pas en soi de la discrimination au sens de cette loi”. Cette liberté est “fondamentale” parce que dans “une société libre, pluraliste et démocratique, nous attachons une grande valeur à la diversité des idées et des opinions qui est intrinsèquement salutaire tant pour la collectivité que pour l’individu”. Elle constitue :

l’un des concepts fondamentaux sur lesquels repose le développement historique des institutions politiques, sociales et éducatives de la société occidentale. La démocratie représentative dans sa forme actuelle, qui est en grande partie le fruit de la liberté d’exprimer des idées divergentes et d’en discuter, dépend pour son existence de la préservation et de la protection de cette liberté.

Comme l’écrivaient Mélanie Samson et Christian Brunelle :

Il est reconnu aujourd’hui que la garantie de la liberté d’expression favorise le renforcement de trois grandes valeurs, [à] savoir la participation à la prise de décision d’intérêt social et politique, la recherche de la vérité par l’échange ouvert d’idées, l’enrichissement et l’épanouissement personnels.

Les affirmations qui heurtent, dérangent ou offensent sont elles aussi protégées par la Charte.

[...] Il n’y a toutefois pas de droit ou de libertés absolus. La liberté d’expression n’y fait pas exception. [...] Certaines lois interdisent par exemple les propos qu’une personne raisonnable considérerait comme haineux à l’endroit d’autres personnes. En effet, la propagande haineuse est l’objet de dispositions relevant du Code criminel. [...]

D’autres lois interdisent également la diffusion d’informations induisant à la discrimination ou qui portent atteinte à la réputation des personnes ou à leur vie privée. »¹⁷

¹⁷ Extraits tirés du rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, p. 14-15.

Micro-agression

Le terme de “micro-agression” a été théorisé à la fin des années 60 par un psychiatre et professeur de l’Université de Harvard, témoin de nombreuses insultes et licenciements par des américains blancs contre des afro-américains. Le professeur Derald Wing Sue (université de Columbia, New York) a actualisé ce concept en 2010 dans son livre: *Microaggressions in Everyday Life. Race, Gender, and Sexual Orientation*.

Les “micro-agressions” sont des insultes ou attitudes “intentionnelles ou non” qui “communiquent des messages hostiles ou méprisants - ciblant des personnes sur la seule base de leur appartenance à un groupe marginalisé”.

Typologie des micro-agressions

Pour nous aider à identifier et à détecter les microagressions, Derald Wing Sue (DWS) a défini trois catégories : micro-assauts, micro-insultes et micro-invalidations.

Les “micro-assauts” sont intentionnels ; ils sont considérés comme des actes de discrimination et clairement identifiés comme tels. Les insultes racistes explicites figurent donc bien dans le champ des micro-agressions.

Pourtant, d’après DWS, l’immense majorité des agressions subies par les minorités ne sont pas si facilement détectables. Dans les faits, le concept de micro-agressions sert donc le plus souvent à évoquer les deux autres catégories décrites:

Les “micro-insultes” sont le plus souvent -inconscientes. De prime abord, elles apparaissent souvent comme un compliment. Seulement, ce compliment repose sur un stéréotype auquel la victime échapperait. “Tu ne parais pas juif”, “tu ne fais pas du tout gay”, “tu es belle pour une Noire”, autant de remarques qui pourraient sembler seulement maladroitement, mais qui participent du racisme. Des clichés qui s’expriment parfois de manière plus subtile.

Les “micro-invalidations” se définissent, -elles, comme des commentaires ou actions qui considèrent comme quantité négligeable “l’expérience de groupes historiquement -désavantagés”, selon la psychologue Flores Niemann. Par exemple, complimenter un Américain d’origine asiatique né aux Etats-Unis sur sa maîtrise de la langue le renvoie à un perpétuel statut d’étranger. En pratique, les micro-invalidations se traduisent donc souvent soit par des excès de délicatesse déplacés, soit par des avis péremptaires qui nient les réalités individuelles¹⁸.

¹⁸ Gazel, G. Mieux comprendre le concept de micro-agressions, 2021, dans CTRLZ, <https://ctrlzmag.com/mieux-comprendre-le-concept-de-micro-agressions/> (Page consultée le 6 janvier 2022).

Pensée complexe

Le terme de complexité dérive du latin « complexus », qui désigne « ce qui est tissé ensemble ». Ainsi comprise, la complexité n'est pas un défaut, mais au contraire le caractère d'une pensée qui évite les simplifications réductrices en s'efforçant de penser ensemble la diversité et l'unité, d'intégrer les contradictions qui se manifestent dans les idées comme dans l'expérience, d'envisager les choses de façon multidimensionnelle et transdisciplinaire, d'intégrer l'incertitude et d'envisager la connaissance comme un mouvement toujours ouvert.¹⁹

Sujet sensible

« Un thème devient sensible lorsqu'il 1) touche les valeurs et représentations sociales des élèves comme celles des enseignants eux-mêmes ; 2) fait l'objet de débat au sein de la société 3) ne jouit pas d'une compréhension faisant consensus parmi les experts – soit de point de vue épistémologique soit de point de vue pédagogique, c'est-à-dire sur les manières de l'enseigner; 4) est complexe à comprendre et plus encore à expliquer aux jeunes (et moins jeunes) élèves. »²⁰

Traumavertissements

"[Avertissements] faits avant de présenter certains contenus potentiellement traumatisants."ⁱⁱ

ⁱⁱ Rapport de la commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire : Reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire, p. vi.

¹⁹ Définition inspirée de : Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, 2005.

²⁰ Burelle et Hirsch, « Comment aborder des sujets sensibles en classe ? », 2018, p. 1.

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC4394/O0000787230_Themes_sensibles_M.Burelle.pdf